

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le 3 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Hostens, Gironde, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Louis DARTIALH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2020

Présents : Jean-Louis DARTIALH ; Bernadette RESTOUILH ; Cédric RE ; Pascal BIZZARI ; Nadège SOUBIRAN ; Jean-Pierre CALETTI ; Pierre DURY ; Serge SPEELERS ; Lucienne BOUCLY ; Maurice MALLET ; Muriel VELOSO ; Nicole ZAMMIT ; Julien RUIZ ; Evelyne DODE

Absents excusés : Jacqueline MALLET

Procurations : Jacqueline MALLET à Maurice MALLET

Secrétaire de séance : Evelyne DODE (11 voix) Pierre DURY (3 voix)

Séance ouverte à 20 heures 05

---ooOoo---

➤ **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2020**

P. Dury : Les questions diverses évoquées le 12/06 ne figurent pas au procès-verbal. A le sentiment d'une volonté de museler les Elus d'opposition. A adressé des observations qui ont été censurées par le Maire. La non transcription de ses interventions et opinions au procès-verbal empêche la compréhension de ses votes « contre ». Demande que le procès-verbal soit modifié
JL. Dartialh : En effet les questions diverses ont été oubliées. N'a rien censuré du tout et même ajouté quelques points. Le procès-verbal ne sera pas modifié. Rappelle que procès-verbal ou compte rendu doivent être condensés.

Vote : Pour : 11 + 1 procuration
Contre : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers

➤ **Délibération rectificative de la délibération relative aux indemnités de fonction des Elus du 26 mai 2020**

JL. Dartialh : Nouveau vote car problème d'arrondi de pourcentage dans la feuille de calcul qui a servi à la rédaction de la délibération. De ce fait le pourcentage maximum autorisé est dépassé de 0,35%.

P. Dury : Rappelle que les indemnités sont dues seulement s'il y a un exercice effectif de fonctions et qu'il ne connaît pas le détail des fonctions de chacun.

JL. Dartialh : Donne lecture de la liste des fonctions des Adjoints et du Conseiller Délégué.

P. Dury : Demande que cette liste soit annexée au procès-verbal et publiée sur le site internet de la Commune

Vote : Pour : 12 + 1 procuration
Abstentions : 2 : L.Boucly, P.Dury

➤ **Délégations d'attributions au Maire pour la durée de son mandat – Annule et remplace la délibération du 12 juin 2020**

JL. Dartiailh : Six délégations ont été supprimées, une a été modifiée. Ces délégations, après réécriture seront votées en septembre. Donne lecture de la liste des délibérations supprimées.

P. Dury : Se félicite du retrait de ces délibérations contre lesquelles il avait voté. Observe que les délibérations supprimées contiennent des autorisations qui doivent au préalable être soumises au Conseil Municipal.

Vote :

1. Contre : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
2. Abstentions : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
3. Contre : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
4. Contre : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
5. Contre : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
6. Contre : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
7. Abstentions : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
8. Pour : unanimité
9. Contre : 1 S.Speelers – Abstentions : 2 : L.Boucly, P.Dury – Pour : 11 + 1 procuration
10. Contre : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
11. Abstentions : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
12. Pour : unanimité
13. Contre : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
14. Abstentions : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
15. Abstentions : 3 : L.Boucly, P.Dury, S.Speelers – Pour 11 + 1 procuration
16. Pour : unanimité
17. Pour : unanimité
18. Pour : unanimité

➤ **Questions diverses :**

- **Personnel mairie**

JL. Dartiailh : Evoque le cas d'une secrétaire de la Mairie, en arrêt de maladie en raison d'une surcharge mentale trop importante déclenchée par des rafales de mails qui ne lui étaient pas destinés.

- **Achat terrain Consorts DUDEZERT**

JL. Dartiailh : Précise que la conduite d'eau passe le long de la piste cyclable. Rappelle que ce terrain est constitué de plusieurs parcelles dont certaines constructibles.

P. Dury : Se réfère pour juger le prix payé trop élevé à l'achat d'une autre parcelle pour un prix deux fois moins élevé. Refuse la parole à Muriel VELOSO qui la demande au Maire.

Mme Veloso : Indique que la parcelle vendue l'an dernier 40.000 euros est totalement inconstructible.

- **Procès-verbaux**

P. Dury : La voix des Elus d'opposition doit être tracée dans les procès-verbaux pour expliquer les votes.

J.Ruiz : Les procès-verbaux doivent être concis. Les groupes d'opposition peuvent communiquer directement. Les PV du Conseil Municipal ne sont pas une tribune.

- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

P. Dury : le PCS doit être actualisé et la réserve civile reconstituée. Pour ce faire il faut créer un comité de pilotage sous la présidence du Maire avec, notamment, l'ancien « patron » du SDIS des Landes retiré sur la Commune.

JL. Dartiailh : J. Mallet a travaillé sur le PCS, en étroite collaboration avec l'ancien « patron » du SDIS 40. Ce dernier a depuis signifié sa volonté de ne pas continuer.

- **Signatures des délibérations**

P. Dury : Souhaite que les délibérations du Conseil Municipal soient signées par l'ensemble des Elus, dès qu'elles ont été validées par le Service Légality de la Sous-Préfecture.

JL. Dartiailh : On demandera aux Elus de passer les signer en Mairie

- **Règlement intérieur du Conseil Municipal**
P. Dury : Demande la création d'une commission provisoire en vue de la rédaction du règlement intérieur.
- **Maïade**
JL. Dartailh : Annonce la maïade pour le 12 septembre prochain.
- **Prochain conseil municipal**
Prochain CM le 10 juillet 2020. Un seul point à l'ordre du jour : l'élection des grands électeurs sénatoriales.

---ooOoo---

La séance est levée à 21 heures 15.